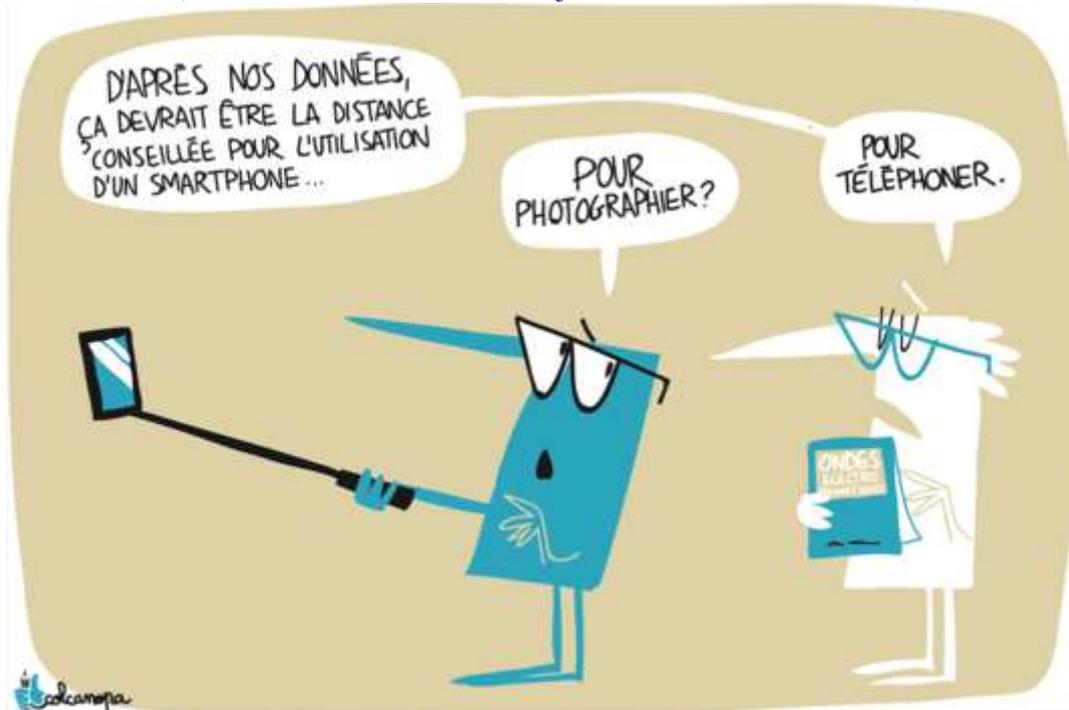


Le Monde Soupçons sur les ondes des téléphones portables

Les niveaux d'exposition aux radiofréquences annoncés par les fabricants sont dépassés en conditions réelles d'utilisation.

LE MONDE | 23.12.2016 à 06h34 • Mis à jour le 23.12.2016 à 18h18 | Par **Pierre Le Hir**



Dans la hotte des achats de Noël, les téléphones portables figurent en bonne place. Sans que les consommateurs soient clairement avertis de leur exposition aux radiofréquences de ces appareils et à leurs dangers potentiels. Car les données fournies par les fabricants sont fondées sur des tests effectués en laboratoire, selon des procédures très différentes des conditions réelles d'utilisation des mobiles. C'est ce que dénoncent aujourd'hui des militants « anti-ondes », qui y voient « *un scandale industriel et sanitaire* » de même nature que le « dieselgate ».

Un « phonegate » donc ? Dans le cas présent, il ne s'agit pas d'une tricherie au sens strict, mais plutôt d'un brouillage des informations données aux usagers, à la faveur d'une réglementation laxiste. Les enjeux sanitaires n'en sont pas moins importants. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a classé les radiofréquences comme « *peut-être cancérogènes pour l'homme* ». Et l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a estimé, dans un rapport de juillet 2016, que ces ondes ont « *des effets possibles sur les fonctions cognitives et le bien-être* » des plus jeunes.

Le dossier est technique, ce qui contribue à son opacité. L'exposition aux radiofréquences émises et reçues par un téléphone portable est mesurée par le débit d'absorption spécifique (DAS), exprimé en watts par kilogramme (W/kg). Il s'agit de la quantité d'énergie absorbée, sous forme de chaleur, par les tissus biologiques. En Europe, une réglementation...

L'accès à la totalité de l'article est protégé Déjà abonné ? Identifiez-vous

Il vous reste 82% de l'article à lire

Achetez cet article 2 € Abonnez-vous à partir de 1 €